

Déclaration adoptée par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

## **Citoyens ukrainiens détenus comme prisonniers politiques par la Fédération de Russie**

*Suivi de la Résolution 2231 (2018) de l'Assemblée parlementaire*

La Commission des questions juridiques et des droits de l'homme rappelle la Résolution 2231 (2018) de l'Assemblée parlementaire sur les citoyens ukrainiens détenus par la Fédération de Russie en tant que prisonniers politiques, adoptée sur la base d'un rapport préparé pour la Commission par Emanuelis Zingeris (Lituanie, PPE/DC).

La commission demeure profondément préoccupé par le fait que 70 citoyens ukrainiens ou plus continuent d'être détenus pour des motifs de nature politique ou sur la base de fausses accusations. Il rappelle que, jusqu'à leur libération, la Fédération de Russie est tenue de veiller au plein respect de leurs droits, conformément à la Résolution 2231 (2018).

La commission réitère donc l'appel lancé par l'Assemblée à la Russie pour qu'elle libère tous les citoyens ukrainiens détenus dans la Fédération de Russie ou en Crimée pour des motifs de nature politique ou sur la base de fausses accusations.

La commission est particulièrement préoccupée par le fait que Oleh Sentsov, Volodymyr Balukh et Pavlo Hyrb, que l'Assemblée a qualifiés de prisonniers politiques au sens de la Résolution 1900 (2012), restent en détention. Elle note que le 5 juillet 2018, M. Balukh a été condamné à trois ans de prison par un juge en Crimée illégalement annexée. La santé de M. Sentsov s'est tellement détériorée à cause de sa grève de la faim qu'il a été menacé d'être nourri de force par les autorités. En raison de pressions psychologiques intenses, il a décidé de mettre fin à sa grève de la faim, mais il ne reçoit toujours pas de traitement approprié.

La commission réitère l'appel lancé à la Russie pour qu'elle autorise la contrôle de l'état de santé et des conditions de détention des citoyens ukrainiens détenus en tant que prisonniers politiques et que des responsables ukrainiens, y compris la Commissaire parlementaire ukrainienne pour les droits de l'homme, leur rendent visite.

Elle réitère également l'appel lancé à la Russie d'abandonner la politique d'imposition de la nationalité russe aux citoyens ukrainiens qui vivent en Crimée et dans d'autres régions d'Ukraine sous le contrôle effectif de la Fédération de Russie et ne souhaitent pas l'obtenir.

La commission note l'absence de progrès en ce qui concerne la Crimée, notamment la détérioration de la situation du peuple tatar de Crimée.

Enfin, la commission se félicite que, depuis l'adoption de la Résolution 2231 (2018), au moins un prisonnier ait été libéré. Le 3 août 2018, Oleksandr Kostenko, qui était détenu depuis le 15 février 2015 pour des motifs liés à des événements survenus lors de la manifestation Euromaidan à Kiev fin 2013/début 2014, a été libéré.

La commission continuera à suivre la mise en œuvre de la Résolution 2231 (2018).